



CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 février 2023

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un du mois de février à dix-huit heures, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 16 février 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Madame Caroline JAY 1^{ère} adjointe, Monsieur Maxime CAFFRAY 2^{ème} adjoint, Madame Virginie RECART 3^{ème} adjointe, Monsieur Patxi LUBERRIAGA 4^e adjoint, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mickaël PIONETTI, Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Joël BONHOMME.

Absents Excusés : Mme Laure AURRIAC

Procuration : Mme Laure AURRIAC à M. Yves SERVOIS

Secrétaire de séance : M. Mohamed BEKAOUI

Date de la convocation : 16 février 2023

Date de l'affichage : 16 février 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

Nombre de membre ayant une procuration : 1

Présentation de l'offre promotionnelle « assurance santé et prévoyance pour votre commune » par AXA

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 ;
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;

■ **Délibérations à l'ordre du jour** :

- 01 – Vote sur l'offre des assurances prévoyance et santé AXA
- 02 - Vote du compte administratif 2022
- 03 – Affectation des résultats 2022
- 04 – Vote du compte de gestion 2022
- 05 – Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 06 – Annulation de la régie de location des salles communales
- 07 – Programme SYDEC 2023
- 08 – Convention archives
- 09 – Création poste d'ATSEM 1^{er} classe
- 10 – Convention Barthes
- 11 – Convention lagunes
- 12 – Nomination des rues des nouveaux lotissements
- 13 – Servitude de passage chemin du Bignaou
- 14 – Observation de la part de la chambre régionale des comptes sur la CAGD

■ Questions diverses

Achat terrain de Monsieur CAZAUX

Monsieur le maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Mohamed BEKAOUI propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, M. le Maire ouvre la séance

Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

Décision n° 2023-01 – Décision de signer le devis pour la réparation du toit de l'épicerie avec la Société LS Zinguerie pour un montant de 2 586.03 €.

Décision n° 2023-02 – Décision de signer le devis pour le passage de l'épareuse et du broyeur sur les accotements et sur les terrains au bord de la voie ferrée et derrière le cimetière avec l'entreprise LASSEGUE Baptiste pour un montant de 4 090.20 €.

Délibérations à l'ordre du jour :

01 – Vote sur l'offre des assurances prévoyance et santé AXA

Monsieur le Maire revient sur la présentation faite par AXA France. Cette société propose à la commune de signer deux propositions d'offres promotionnelles : « Assurance Santé pour votre commune » et « Dépendance communale ». Suite à cette signature les habitants de la commune – sous certaines conditions - pourront bénéficier de prix promotionnels.

Le rôle de la commune se limite à mettre en relation les habitants avec l'assureur tout en soulignant qu'il existe un intérêt public à diffuser l'information demandée.

Bien évidemment, il est précisé qu'il n'y aura pas d'exclusivité avec cette compagnie d'assurance et que la commune reste libre de proposer aux opérateurs de son choix une démarche équivalente ou d'une autre forme pour favoriser la couverture dépendance et santé de ses administrés.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Avis du conseil municipal :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

02 – Vote du compte administratif 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Caroline JAY 1^{ère} adjointe en charge des finances. Madame JAY fait un compte rendu financier des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2022 et explique les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses

Prévu : 629 077.66

Réalisé : 531 877.94

Restes à réaliser : 95 157.26

Recettes

Prévu : 629 077.66

Réalisé : 444 508.24

Restes à réaliser : 122 100.00

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu : 1 091 413.74
Réalisé : 981 993.98

Recettes

Prévu : 1 091 413.74
Réalisé : 1 173 471.47

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : - 87 369.70
Fonctionnement : 191 477.49
Résultat global : 104 107.79

Au terme de l'exposé, Monsieur le Maire se retire et Madame JAY propose de passer au vote du compte administratif.

Avis du conseil municipal :

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

03 – Affectation des résultats 2022

Madame JAY présente ensuite l'affectation des résultats suivant :

Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : 141 770.75
Excédent reporté de 2021 : 49 706.74
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 191 477.49

Investissement :

Déficit d'investissement : 87 369.70
Excédent de restes à réaliser : 26 942.74
Soit un besoin de financement de : 60 426.96

Proposition d'affectation du résultat comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : EXCEDENT 191 477.40
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 60 426.96
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 131 050.53
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 87 369.70

Avis du conseil municipal :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

04 – Vote du compte de gestion 2022

Suite au vote du compte administratif 2022 de la commune, Monsieur le Maire présente les comptes de la trésorerie de Dax et propose de voter le compte de gestion dont les écritures sont en adéquation avec les écritures communales.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

05 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire redonne la parole à Madame JAY au sujet de la ligne de trésorerie.

Madame JAY rappelle au conseil la décision de 2022 d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale.

Cette ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ au taux de 0.99 % arrive à échéance le 28/03/2023.

Sachant que les taux ont augmenté et qu'il existe des frais de dossier et de non utilisation, se pose la question de son renouvellement. Lors de sa dernière réunion la commission des finances a opté pour un renouvellement à hauteur de 50 000 € cette année. Madame JAY se propose pour demander des offres auprès de diverses banques.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de l'autoriser à ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie de 50 000 € et à signer la meilleure offre qui sera faite.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

06 – Annulation de la régie de location de salles communales

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une régie pour la location des salles municipales avait été créée pour encaisser les montants des locations.

Depuis juillet 2021, cette régie n'est plus utilisée car des titres de recettes individuels sont établis à chaque locataire.

Afin de régulariser auprès de la trésorerie, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'annuler cette régie.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

07 – Renouvellement des bulles éclairage public : programmation travaux SYDEC pour 2023

Monsieur le Maire rappelle le programme de renouvellement des bulles de l'éclairage public qui s'étale sur 3 ans pour un montant estimatif total pour la commune de 44 158.00 €.

La deuxième tranche de travaux comprend le quartier de la Gare et le bourg côté mairie.

La participation de la commune pour cette deuxième tranche de travaux pour 2023 s'élève à 15 143.00 €.

Le détail du financement s'effectue comme suit :

- Affaire n° 053138 : CD 13 quartier de la Gare
Montant estimatif : 7 626.00 €
TVA pré financée par le SYDEC : 1 193.00 €
Montant HT : 6 433.00 €
Subvention apportée par le SYDEC : 3 339.00 €
Subvention apportée par l'état : 784.00 €
Participation de la commune : 2 309.00 €

- Affaire n° 053141 bourg côté mairie.
Montant estimatif : 41 437.00 €
TVA pré financée par le SYDEC : 6 485.00 €
Montant HT : 34 952.00 €
Subvention apportée par le SYDEC : 18 329.00 €
Subvention apportée par l'état : 3 790.00 €
Participation de la commune : 12 834.00 €

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du plan de financement et l'autorisation de signer le devis auprès du SYDEC ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

08 – Convention maintenance archives avec le CDG

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Rivière-Saas-et-Gourby a signé en 2019 avec le Centre de Gestion une convention de mise à disposition « SVP maintenance archives » Pour l'aide au classement des archives communales. Celle-ci est arrivée à échéance fin 2022.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette prestation pour une durée de 3 ans conformément au projet de convention joint. Pour mémoire le coût en 2022 était de 543.00 €.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

09 – Avancement de grade - Ouverture d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe que le tableau d'avancement de grades 2023 propose l'avancement de Madame LAPIERRE Muriel au poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe. Vu les lignes directrices de gestion et ses états de service, il propose de créer un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe et de supprimer l'ancien poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

10 – Convention avec le Conseil Départemental des Landes « Barthes de l'Adour »

Monsieur le Maire explique que le Conseil Départemental des Landes propose de renouveler la convention-cadre de partenariat « Barthes de l'Adour ».

Cette convention a pour objet de préciser les modalités contractuelles entre la Commune et le Département dans le cadre de l'aménagement et la gestion des parcelles composant le site des Barthes communales.

Par cette convention la commune s'engage à :

- Constituer un comité de site réunissant les différents partenaires intéressés par sa gestion
- Choisir une gestion conservatoire adaptée au site et à ses enjeux
- Mettre en œuvre les actions de gestion et d'entretien prévues dans le programme pluriannuel
- Valoriser et ouvrir le site au public
- Participer au réseau départemental Nature 40
- Transmettre au département les résultats des études menées sur le site
- Prendre les mesures de protection du site
- Participer à la commission Nature 40
- Faire état de la participation financière du département en apposant son logo

En contrepartie le Département s'engage à :

- Apporter une aide technique et financière dans le respect des règlements départementaux.

Cette convention est établie pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

11 – Convention avec le Conseil Départemental des Landes « Lagunes communales »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental propose dans les mêmes conditions que la précédente une convention-cadre partenariat « Lagunes communales ». Cette convention a pour objet de préciser les modalités contractuelles entre la Commune et le Département dans le cadre de la gestion des parcelles composant le site des lagunes communales de Rivière-Saas-et-Gourby. Le site est composé de 3 lagunes en continuité situées au sein du massif forestier.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

12 – Nominations des rues des nouveaux lotissements

Monsieur le maire rappelle que 3 permis d'aménager pour des lotissements ont été accordés : « Le clos de l'Union », « Gaigt » et « Bergé ». Il convient de dénommer les voies de ces lotissements :

- Pour le clos de l'union, il conviendrait de faire une impasse et une rue
 - o Impasse de l'Union
 - o Rue des Aigrettes
- Pour le lotissement Gaigt, il conviendrait de faire 1 impasse
 - o Impasse des Hérons
- Pour le lotissement Bergé ; il conviendrait de faire 2 impasses
 - o Impasse des Colverts (2 lots)
 - o Impasse des Palombes (5 lots)

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

13 – Servitude de passage lotissement URA 2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Société URA vend à Monsieur VICO et Madame RODRIGUES propriétaires du lot 3 du lotissement URA 2, une parcelle supplémentaire à l'arrière de leur terrain.

Enclavée dans cette parcelle se trouve la parcelle cadastrée AB 37 appartenant à la commune. Une servitude de passage doit donc être créée pour accéder à la parcelle communale.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer toutes les formalités afférentes à cette servitude de passage.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

13 – Observations sur le rapport de la chambre régionale des comptes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le rapport joint à la convocation du présent conseil concernant la gestion de l'eau par la CAGD. En tant que membre de l'agglomération ce rapport doit être débattu en conseil municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

L'assemblée n'a pas d'observation à faire sur ce rapport.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de Monsieur Claude CAZAUX de vendre à la commune une parcelle d'environ 8 000 m² pour le prix de 480 000 € soit 60€/m² à proximité de la maison de la nature.

Sur le PLUi-H, cette parcelle est en zone réservée pour la construction d'ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ou de logement locatif social, la commune détient un droit de préemption.

Nous avons demandé une évaluation de ce terrain par les domaines qui l'estimeront selon les ventes récentes et équivalentes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance.

Le Maire, Hervé DARRIGADE

